

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue ce **15^e jour du mois de mars 2010**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à compter de 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en date du 11 mars 2010. Sont présents à la séance:

- monsieur Alain Roy, maire-suppléant
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

Ont motivé leur absence, monsieur le maire Hugues Grimard ainsi que madame Nicole Forgues, conseillère. Les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Alain Roy, maire-suppléant, il est donc procédé comme suit:

2010-56

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2010-159 : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 325 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 325 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTIONS MAJEURES SUR LA RUE DESHAIES ET UNE PARTIE DE LA RUE DU ROI

Le greffier-suppléant fait lecture aux membres du Conseil du règlement numéro 2010-159 ordonnant et décrétant un emprunt de 2 325 000 \$ afin de défrayer les coûts des travaux d'infrastructures prévus en 2010, soit la réfection majeure de la rue Deshaies et d'une partie de la rue du Roi, partie comprise entre le boulevard Saint-Luc et la rue Deshaies. Une partie de l'emprunt sera payée grâce à l'aide financière reçue dans le cadre du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) et la balance de l'emprunt sera remboursée sur une période de 20 ans.

Par conséquent, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'adopter le règlement numéro 2010-159 : « Règlement décrétant une dépense de 2 325 000 \$ et un emprunt de 2 325 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfections majeures sur la rue Deshaies et une partie de la rue du Roi ». Que ce règlement soit transcrit comme tel au Livre des règlements de la Ville d'Asbestos. Ce règlement entrera en vigueur après les formalités prévues à la Loi.

Adoptée.

2010-57

MANDATAIRE POUR LE PROJET D'ACHAT LOCAL

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé du conseiller Jean Roy et résolu que la Corporation du Complexe industriel d'Asbestos soit le mandataire de la Ville d'Asbestos pour le projet d'achat local.

Adoptée.

2010-58

SOIREE DES BÉNÉVOLES – AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT que la Soirée des bénévoles est organisée et sous la supervision de la Ville d'Asbestos (anciennement sous la supervision de la MABOB);

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis doit être transmise à la Régie des permis d'alcool, des loteries et des courses pour autorisation de vendre des boissons alcoolisées;

Il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'autoriser monsieur le conseiller Jean Roy à signer, pour et au nom de la Ville d'Asbestos, tous les documents nécessaires pour la demande de permis d'alcool.

Adoptée.

2010-59

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX POUR LE PARC DU CENTENAIRE

Suite aux recommandations des professionnels du Centre de santé et des services sociaux des Sources, il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé par la conseillère Nathalie Durocher et résolu d'acheter auprès de la compagnie Tessier Récréo-parc les équipements suivants : entraîneur elliptique simple, presse à cuisses double, vélo stationnaire allongé et balancier double plus élévation des genoux, le tout pour un prix total de 12 331,59 \$ incluant les taxes. Cette résolution abroge et remplace la résolution adoptée en date du 14 avril 2009 et portant le numéro 2009-98, puisque l'achat n'avait jamais été effectué.

Adoptée.

2010-60

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par le conseiller Serge Boislard, appuyé et résolu que la présente séance extraordinaire soit levée à 19 h 40.

Adoptée.

ALAIN ROY, MAIRE-SUPPLÉANT

GEORGES ANDRÉ GAGNÉ, GREFFIER-SUPPLÉANT

/lg